



CONFERENCE OCDE-OIT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

*Emploi et relations professionnelles :
Promouvoir un comportement responsable des
entreprises dans une économie mondialisée*



23-24 juin 2008, Paris, France

Points d'intervention du M. Vladimír Špidla, Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances

Mesdames, Messieurs,

Introduction

Avant toute chose, je voudrais remercier le Secrétaire général de l'OCDE et le directeur exécutif de l'OIT de m'avoir invité à cette conférence importante.

En effet, cette conférence est une étape essentielle dans le processus qui a été lancé il y a un an tout juste au Sommet du G8 à Heiligendamm.

Dans le contexte des crises que nous traversons, une approche systémique est nécessaire pour promouvoir une meilleure gouvernance économique et sociale mondiale et pour poursuivre les objectifs de développement du Millénaire.

Une approche large de la responsabilité sociale

Il existe un **consensus sur une approche large de la responsabilité sociale** et c'est le thème que je souhaiterais développer brièvement en premier lieu, avant de me concentrer sur les questions posées au panel.

Le mandat d'Heiligendamm définit de façon large la responsabilité sociale.

D'ailleurs, la déclaration adoptée il y a quelques jours à Genève par la **Conférence internationale du travail** sur la justice sociale pour une mondialisation équitable retient aussi une approche large de la responsabilité sociale. Elle souligne en particulier que la violation des droits sociaux ne peut être utilisée comme avantage comparatif. Les vingt sept Etats membres de l'Union européenne ont favorisé son adoption.

Les **Nations-Unies**, grâce aux travaux du Représentant spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme et les entreprises multinationales proposent aussi une approche holistique pour la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme. J'en profite pour saluer la présence de John Ruggie à cette table ronde.

Cette approche a très naturellement reçu le soutien des vingt-sept Etats Membres de l'Union européenne, puisque cette approche large est aussi **l'approche européenne**.

Les pratiques de RSE ont en effet besoin de politiques qui favorisent leur développement. Il s'agit de politiques adaptées au contexte économique et social, fondées sur la confiance. Dans les pays à faible gouvernance, seules des politiques ambitieuses de renforcement des capacités entraîneront un cercle économique vertueux.

Depuis 2005, le développement durable et la RSE sont de plus en plus intégrés aux politiques externes de l'Union, dialogue politique, politique commerciale, de développement et de coopération, avec pour objectif une mondialisation plus juste.

En décembre 2007, le Conseil européen a encouragé l'Europe à projeter ses valeurs dans le reste du monde et souligné l'importance de la dimension externe de la stratégie de Lisbonne. Ainsi l'Union européenne va-t-elle solliciter plus activement ses politiques internes et externes pour répondre aux défis et aux opportunités de la mondialisation.

Ces défis, tels que les a résumés le Conseil européen sont pour l'Europe "l'accès au marché, l'énergie, le changement climatique, la gestion de l'immigration et le travail décent". Le travail décent est, je le souligne, explicitement cité.

La mondialisation de l'économie est si avancée aujourd'hui que la réussite de chaque ensemble régional est liée à la réussite de tous les autres.

Il est donc absolument essentiel que les pays émergents ne restent pas en dehors de ce mouvement qui conduit à une harmonisation des pratiques internationales. Par ailleurs, le poids croissant des entreprises des pays émergents montre bien que la Responsabilité Sociale des Entreprises ne peut plus être un sujet limité aux seuls pays développés.

J'en viens maintenant aux questions posées dans le cadre de ce panel.

Questions au Panel

Tout d'abord, **quelles sont les synergies entre les principes directeurs de l'OCDE et la déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales? Faut-il les renforcer et comment?**

Je voudrais, en premier lieu, rappeler le **soutien de l'Union européenne à ces deux instruments.**

Notamment, nous sommes engagés en Europe à **mieux faire connaître ces instruments.** Nous incitons les entreprises européennes à faire référence à ce corpus dans leurs codes de conduite, dans les accords de groupe, dans les accords cadres mondiaux qu'elles concluent avec des fédérations syndicales. *Le livre vert de 2001 sur la RSE comme la communication de 2006 intègrent clairement ces textes dans la définition de la RSE.*

L'Union européenne considère aussi que les entreprises européennes ont la responsabilité de promouvoir un **travail décent pour tous**, au sens de l'OIT, notamment tout au long de la chaîne de sous-traitance.

Deuxièmement, il est clair que du point de vue de l'Union européenne, les principes directeurs et la déclaration sont complémentaires et se renforcent mutuellement.

Les deux instruments ont été adoptés et révisés en même temps, respectivement en mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et en deux mille (2000). Ils répondent aujourd'hui comme hier à des opportunités et à des défis identiques.

Le chapitre quatre (IV) sur l'emploi et les relations professionnelles des Principes directeurs établit clairement cette complémentarité et le rôle de l'OIT.

La déclaration de l'OIT tire sa force de par son **caractère universel et de par son adoption tripartite.** Les principes directeurs sont, quant eux, le seul **instrument transversal** adapté aux défis du développement durable. Ils bénéficient d'un mécanisme de mise en œuvre tout à fait original pour un instrument non contraignant: je veux parler des Points de contact nationaux.

La Déclaration de l'OIT prévoit un système d'interprétation. Il est important de souligner que la plupart des plaintes concernent la liberté d'association.

Ces deux instruments tirent aussi leur **force de leur capacité d'adaptation**. Les révisions ont permis de les renforcer. Ils sont **susceptibles d'évoluer encore**.

L'Union européenne plaide en faveur d'un renforcement des Points de contact nationaux, tout en cherchant à améliorer le fonctionnement des Points de contact des vingt-sept (27) Etats Membres. Comment:

- en favorisant la dissémination des bonnes pratiques;
- et en renforçant les compétences de la société civile, notamment dans les nouveaux Membres de l'Union.

Il serait utile d'évaluer les résultats des Points de contact du point de vue du travail décent.

Quelles initiatives peut-on prendre aujourd'hui pour améliorer ces synergies? Comment rendre plus effective la RSE dans le domaine du travail et de l'emploi

Nous avons en Europe une expérience solide dans le domaine de la RSE. Un des développements les plus récents en Europe est la mise en place d'une Alliance européenne sur la RSE.

Qu'est-ce que cette Alliance?

C'est une coalition menée par les entreprises, dont la Commission a soutenu le lancement en 2006.

Dans ce cadre, des laboratoires thématiques ont été créés et les résultats de ces laboratoires seront présentés à la fin de l'année.

Les acteurs du dialogue social sectoriel européen sont aussi actifs sur la RSE dans des secteurs importants, comme le textile, l'automobile, la restauration. La majorité des accords cadres mondiaux sont le fait d'entreprises européennes.

Enfin, plusieurs Etats membres *sont pionniers* en matière de RSE:

- la Suède vient d'adopter un système de reporting pour les entreprises publiques;
- l'Espagne vient de créer un Forum multipartite;
- La France, le Royaume Uni, l'Allemagne sont aussi actifs sur le sujet;
- Il est en plein essor aussi dans les pays de l'Est de l'Europe.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement, en lien avec la Commission, révisé actuellement ses lignes directrices environnementales pour inclure la dimension sociale et le travail décent.

Conclusion

Pour finir, je souhaiterais souligner **quatre points pour la suite du processus d'Heiligendamm et pour une meilleure prise en compte du pilier social de la RSE**:

Premièrement, il est important d'harmoniser les pratiques et de pouvoir connaître leur impact réel, pour progresser. C'est pour cela que le travail sur les standards est important.

Le mandat d'Heiligendamm prévoit, en effet, de renforcer les principes de la RSE et de donner une plus grande visibilité et une plus grande clarté aux divers instruments et standards existants.

Il faut éviter de créer des situations de distorsions de concurrence qui pénalisent les entreprises réellement vertueuses par rapport à celle qui l'affichent sans l'être.

Le suivi d'Heiligendamm devrait donc éviter la prolifération des standards et favoriser l'émergence de quelques uns *d'entre eux*, dans des domaines précis comme la sous-traitance, ou par secteur.

Notre frontière doit être d'avoir des instruments conçus ou partagés avec les grands pays émergents..

Deuxièmement, je souhaite dire un mot sur la **définition** de la RSE.

Selon l'approche européenne, comme vous le savez, les entreprises ont un comportement socialement responsable quand elles vont au-delà des exigences légales minimales et des obligations imposées par les conventions collectives pour répondre à des besoins sociétaux.

La responsabilité sociale des entreprises ne remplace donc ni la législation, ni le dialogue social.

Cette définition n'est pas toujours bien **comprise en dehors de l'Union européenne**.

Pour l'Union européenne, être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais aussi aller au delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes.

En l'absence d'un droit local suffisant, **l'entreprise européenne qui opère dans un pays non européen est donc bien supposée appliquer les standards internationalement reconnus**.

Réduire la RSE au simple respect du droit ("compliance") n'est pas sans risque. Une telle définition serait **une contradiction** avec l'approche de l'Union européenne. En effet, pour l'Union européenne, le respect du droit n'est pas "volontaire", il n'est pas une faculté mais une obligation.

Troisièmement, selon une étude récente sur l'impact de la mondialisation dans l'Union européenne, le découpage de plus en plus fin de la chaîne d'approvisionnement mondiale va se poursuivre. Les entreprises exploiteront de mieux en mieux le potentiel des technologies de l'information et de la communication.

Donc, la question du **périmètre** de la RSE, avec le rôle des **filiales** et l'extension de la chaîne de **sous-traitance**, et celle du travail décent dans la chaîne de sous-traitance sont essentielles pour l'avenir.

Quatrièmement, je suis convaincu que **la bonne articulation des piliers du développement durable** est aussi cruciale. Les pressions environnementales ne doivent pas pousser les entreprises à moins investir dans le travail décent.

Les responsables politiques ont plus que jamais aujourd'hui à assurer **à la fois** l'efficacité écologique et la justice sociale.

Je vous remercie de votre attention.